$\label{eq:Annexe} Annexe\ 2$ Tableau des cumuls et compatibilités des différentes mesures et sous-mesures

A. Cultures	1.a haies	1.b arbres ou bosquets	1.c mares	3.a tourniè- res enher- bées	4 couverture du sol	5 réduction intrants en céréales	9 bandes de parcelles aménagées	agriculture biologique
1.a haies	S	S	S	С	С	С	С	С
1.b arbres ou bosquets		S	S	С	С	С	С	С
1.c mares			S	С	С	С	С	С
3.a tourniè- res enher- bées				S	S	S	X	С
4 couverture du sol					S	S	S	С
5 réduction intrants en céréales						S	S	X
9 bandes de parcelles aménagées							S	С

A. Cultures	1.a haies	1.b arbres ou bosquets	1.c mares	3.a tourniè- res enher- bées	4 couverture du sol	5 réduction intrants en céréales	9 bandes de parcelles aménagées	agriculture biologique
agriculture biologique								S

C = cumul des primes possible avec plafonnement éventuel à 600 euros par hectare et par an pour les cultures annuelles, à 900 euros par hectare et par an pour les cultures pérennes spécialisées et à 450 euros par hectare et par an pour les autres utilisations des terres.

S = Sans objet (plante cultivée ou/et période différentes, ou mesure identique selon les deux entrées).

X = Cumul interdit

B. Prairies	1.a haies	1.b arbres ou bosquets	1.c mares	2 prairie naturelle	3.b bande de prairie	7 faible charge en bétail	8 prairie à haute valeur biologique	agriculture biologique
1.a haies	S	S	S	С	С	С	С	С
1.b arbres ou bosquets		S	S	С	С	С	С	С
1.c mares			S	С	С	С	С	С
2 prairie naturelle				S	X	С	X	С
3.b bande de prairie					S	С	X	С
7 faible charge en bétail						S	С	С
8 prairie à haute valeur biologique							S	С
agriculture biologique								S

C = Cumul des primes possible avec plafonnement éventuel, à 450 euros par hectare et par an.

S = Sans objet (mesure identique selon les deux entrées).

X = Cumul interdit.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 octobre 2004 relatif à l'octroi de subventions agri-environnementales.

Namur. le 28 octobre 2004.

Le Ministre-Président, J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, B. LUTGEN